

**AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR L'ÉDITION 2021 DU FESTIVAL RENCONTRES D'ÉTÉ, THÉÂTRE ET LECTURE EN NORMANDIE
ENTRE LA VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER ET
L'ASSOCIATION « COMPAGNIE PMVV LE GRAIN DE SABLE »**

La **Ville de Trouville-sur-Mer**, représentée par son Maire, Madame Sylvie de GAETANO,
Et désignée sous le terme « **la Ville** », d'une part,

Et l'**association « Compagnie PMVV Le grain de sable »**, dont le siège social est situé 5 rue de
la Vallée, 14510 HOULGATE, représentée par sa Présidente, Madame Magali ALLEMAND,
Et son Coordinateur Général, Monsieur Philippe MULLER

| N° Siret 43 52 74 71 7000 22 - APE 9001Z

| Licences d'entrepreneur spectacle L-R-20-3728 / L-R-20-3729

et désignée sous le terme « **le Bénéficiaire** », d'autre part

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec
l'administration, notamment les dispositions de son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi n°2000-321 du
12 avril 2000 susvisée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes
publiques,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 et du 15 décembre 2021
approuvant les valorisations des soutiens de la Ville au titre des années 2020 à 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2021 approuvant l'octroi de subventions
aux associations au titre de l'exercice 2021,

Vu la convention de partenariat pour l'édition 2021 du festival *Rencontres d'été, théâtre et
lecture en Normandie* entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'**association « Compagnie PMVV Le grain
de sable »** approuvée en Conseil Municipal du 30 juin 2021 et signée le 5 juillet 2021.

Article 1^{er}
Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'établir un bilan chiffré du soutien apporté par **la Ville** à **l'Association « Compagnie PMVV Le grain de sable »** dans l'organisation du festival *Rencontres d'été, théâtre et lecture en Normandie*, qui s'est déroulé du 24 juillet au 11 août 2021 à Trouville-sur-Mer, et d'en déterminer sa valorisation.

Article 2
Modalités financières

Une subvention d'un montant total de 17 000 € a été attribuée au bénéficiaire pour l'organisation de l'édition 2021 du festival *Rencontres d'été, théâtre et lecture en Normandie*.

Parallèlement, **la Ville** a apporté son soutien au **bénéficiaire** à travers l'octroi d'aides directes et indirectes (mise à disposition de locaux, de matériel logistique et implication des services municipaux).

Les aides indirectes, dont le montant initial estimé à 21 133 € s'appuyait sur le bilan réalisé en 2020, lui seront facturées à l'issue du festival. Une subvention compensatoire à 100 % sera accordée sur demande écrite du bénéficiaire.

Au regard du bilan chiffré effectué à l'issue de l'édition 2021, et retranscrit à l'article 3, les aides octroyées au bénéficiaire, telles que réparties ci-après, s'élèvent à :

- Aides directes (frais réels) : 660 €
- Aide indirectes (valorisation des moyens municipaux mis à disposition*) : 17 746 €

* établie à partir des grilles de valorisations des soutiens de la ville approuvée en Conseil Municipal du 29 novembre 2019 et du 15 décembre 2021.

Article 3
Bilan des aides directes et indirectes réalisées

A - Aides directes

En soutien au festival, la Ville a pris à sa charge :

Réalisation de supports de communication	283 €
Fournitures d'entretien	75 €
Prestation d'entretien	282 €
Boissons pour divers cocktails	20 €

Total des aides directes : 660 €

B - Aides indirectes (valorisation)

Des moyens municipaux sont par ailleurs apportés en soutien à l'organisation de la manifestation. Ils constituent les aides indirectes détaillées et valorisées ci-après.

1.1 Mise à disposition d'espaces

Les espaces municipaux utilisés durant le festival :

Bibliothèque, espace du rez-de-chaussée (9h)	18 €
Bibliothèque, espace au premier étage (3h)	4 €
Logement en contrebas du musée (19 jours)	185 €
Musée, espace du rdc (6h30)	7 €
Musée, espace au premier étage (2h30)	2 €
Salle de la plage (6h)	7 €

Sous-total valorisation des espaces municipaux utilisés 223 €

1.2 Mise à disposition de matériels

Les moyens logistiques municipaux utilisés durant le festival :

Cafetière/Bouilloire (19 jours)	10 €
Chaises (1 640)	2 378 €
Matériel électrique divers (19 jours)	665 €
Praticables SAMIA (31)	93 €
Réfrigérateur (19 jours)	570 €
Sono portative (à 5 reprises)	750 €
Tables (21)	84 €
Vaisselle (forfait)	500 €
Véhicule pour transport matériel (2 jours)	160 €
Vidéoprojecteur/écran (à 4 reprises)	140 €

Sous-total valorisation des moyens logistiques utilisés 5 350 €

1.3 Implication des agents des services municipaux

L'implication des agents des services municipaux en soutien au festival :

Coordination sur le temps du festival (100h)	3 700 €
Communication (50h)	1 850 €
Agents des services culturels municipaux : bibliothèque et musée (23h)	851 €
Logistique (140h)	5 180 €
Voirie (16h)	592 €

Sous-total valorisation de l'implication des services municipaux (329h) 12 173 €

Total valorisation des aides indirectes : 17 746 €

Article 4
Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à la date de la notification.

Article 5
Modifications

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Fait à Trouville-sur-Mer, le 2022

Pour l'Association
« Compagnie PMVV Le grain de sable »,

La Présidente,

Le Coordinateur Général,

Pour la Ville de Trouville-sur-Mer,

Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCCCF

Magali ALLEMAND

Philippe MULLER

Sylvie de GAETANO